

Southeast Planning Review and Adjustment Committee
Comité de révision de la planification de Sud-Est

October 24, 2018 at 7:00 pm • 24 octobre 2018 à 19h
Moncton Lions Community Centre • Centre communautaire Moncton Lions
473, rue St. George Street

MINUTES *procès-verbal*

Committee Members Present/membres du comité présents:

H.J. (Harry) McInroy	Chairman/président
Stanley Dixon	Committee Member/membre du comité
Linda Estabrooks	Committee Member/membre du comité
Valmont Goguen	Committee Member/membre du comité
Heather Keith	Committee Member/membre du comité
Edgar LeBlanc	Committee Member/membre du comité
Hilyard Rossiter	Committee Member/membre du comité
Randy Trenholm	Committee Member/membre du comité

Staff Present/Staff présents:

Jeff Boudreau	Manager of Subdivision Approvals/Gestionnaire d'approbation des lotissements
Joshua Adams	Planner /urbaniste
Phil Robichaud	Development Officer/Agent d'aménagement
Tracey McDonald	Recorder/rapporteuse
Yolande Chiasson	Translator /traductrice

Public Present/membres du public présents:

Louie Belliveau
Steven Banks
Parise Sudith

1. CALL MEETING TO ORDER /CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE À L'ORDRE

The meeting was called to order at 7:00 pm by Chairman H.J. (Harry) McInroy. He stated for the record that all members were present. / La séance est ouverte à 19h par H.J. (Harry) McInroy (président). Il déclaré que tous les membres du Comité sont présents.

2. DECLARATION OF CONFLICT OF INTEREST / DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

None / aucune

3. ADOPTION OF THE AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

It was moved by Committee Member Linda Estabrooks and seconded by Committee Member Hilyard Rossiter to adopt tonight's Agenda as proposed. / Il est proposé par Linda Estabrooks, membre du comité, et appuyé par Hilyard Rossiter, membre du comité, d'adopter l'ordre du jour ce soir tel quel.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption of the Minutes of the October 10, 2018 meeting. / Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2018.

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Linda Estabrooks to adopt the Minutes of the October 10, 2018 meeting as presented. / Il est proposé par Valmont Goguen (membre du Comité), appuyé par Linda Estabrooks (membre du Comité) d'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2018 tel quel.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES / AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

None / aucune

6. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULINGS OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES / DÉROGATIONS, APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- a) Eastlink on behalf of / au nom de Norbert Leger Route 133, (PID / NID 70641634 Beaubassin East Rural Community / Communauté rurale de Beaubassin-est – To permit a telecommunications tower subject to terms and conditions / Permettre un tour de radiocommunications sujet aux conditions (File / Dossier 18-1597) English / Anglais

Staff member Josh Adams presented the request of the applicant to permit a 76.2 metre telecommunications tower off Route 15 in Beaubassin East. He explained that a telecommunication tower is permitted in the Resource Development Zone subject to terms and conditions. / Josh Adams (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur afin de permettre une tour de télécommunications de 76,2 mètres sur une propriété située sur la Route 15, à Beaubassin Est. Il explique qu'une tour de télécommunications est permise dans la zone de développement des ressources sous réserve de certaines conditions.

Staff member Josh Adams demonstrated on an aerial view and the tentative site plan the proposed development. Renderings, submitted by Eastlink, provided a view of the tower in the proposed setting. The property is situated adjacent to commercial uses and across from a pit. Staff reported that the closest residential property is approximately 350 metres from the site. / Membre du personnel Josh Adams a démontré par vue aérienne et sur un plan du site provisoire le développement proposé. Des rendus soumis par Eastlink donnent un aperçu de la tour à l'emplacement proposé. La propriété est située à côté d'usages commerciaux et en face d'une carrière. Le personnel indique que la propriété résidentielle la plus près se trouve à environ 350 mètres du site.

Telecommunication towers fall under the jurisdiction of Innovation, Science and Economic Development (ISED) Canada and must satisfy the required engineering standards,

aviation safety, and radio frequency standards. Local land use must also be considered. Staff member Josh Adams reviewed the applicable policies, proposals and zoning regulations of the Beaubassin East Rural Plan and the SERSC Antenna Siting Protocol. / *Les tours de télécommunications relèvent de la compétence fédérale d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), et elles doivent respecter les normes nécessaires en matière d'ingénierie, de sécurité aérienne et de radiofréquence. Il faut également tenir compte des autorités locales responsables du sol. Josh Adams (membre du personnel) passe en revue les politiques applicables, les propositions et les règlements de zonage du Plan rural de Beaubassin Est ainsi que le protocole lié au choix de l'emplacement d'une antenne de la CSRSE.*

Internal and external departments were contacted for comments. / *On a communiqué avec des services internes et externes aux fins de commentaires.*

An access permit will be required from the Department of Transportation and Infrastructure prior to a building permit being issued. / *Un permis d'accès devra être obtenu auprès du ministère des Transports et de l'Infrastructure avant la délivrance d'un permis de construction.*

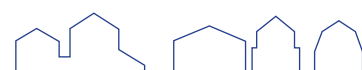
The Department of Environment had no concerns as the site is not located near a watercourse or wetland. / *Le ministère de l'Environnement n'a aucune préoccupation, car le site ne se trouve pas à proximité d'un cours d'eau ou d'une terre humide.*

Notices were sent to property owners within 60 metres of the proposed property. Calls were received objecting to the application expressing concerns such as the frequency emitted by the tower, aesthetics, structural integrity, potential risk of cancer and the impediment of future commercial development. / *Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 60 mètres de la propriété proposée. On a reçu des appels de personnes s'opposant à la demande; ces gens ont exprimé des préoccupations comme les émissions de radiofréquence de la tour, l'aspect esthétique, l'intégrité structurale, le risque possible de cancer et le fait que la tour pourrait empêcher le développement commercial futur.*

As part of ISED Canada guidelines, Eastlink was required to notify landowners within 3 times the height of the tower. Letters were received identifying health hazards, aesthetics and property value as concerns. Staff member Josh Adams addressed these concerns explaining that radio frequency emissions must comply with Health Canada Safety Code 6 and the structure must meet acceptable engineering standards. He added that telecommunication towers are a necessary part of 21st century infrastructure. / *En vertu des lignes directrices d'ISED Canada, Eastlink a eu besoin d'aviser les propriétaires fonciers situés à moins de trois fois la distance équivalente à la hauteur de la tour. On a reçu des lettres exprimant des préoccupations au sujet des risques pour la santé, de l'aspect esthétique et de la valeur des propriétés. Josh Adams (membre du personnel) répond à ces préoccupations en expliquant que les émissions de radiofréquence doivent être conformes au Code de sécurité 6 de Santé Canada et que la structure doit respecter les normes acceptables en matière d'ingénierie. Il ajoute que les tours de télécommunications constituent des éléments nécessaires de l'infrastructure du 21e siècle.*

Staff member Josh Adams read the staff recommendation into the record. / *Josh Adams (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chairman H.J. (Harry) McInroy questioned if the applicant was present and would like to address the Committee. The applicant, Steven Banks, had no additional comments but would answer any questions of the Committee. / *H..J. (Harry) McInroy (président) souhaite savoir si le demandeur est présent et s'il souhaite s'adresser au comité. Le demandeur, Steven Banks, n'a pas de commentaire à ajouter, mais il est prêt à répondre aux questions du comité.*



Committee Member Edgar LeBlanc questioned the letter of objection submitted by the Beaubassin East council. Staff member Josh Adams responded that the letter was addressed to Eastlink for the federal government consultation. Their concerns were, however, noted in the staff report. / *Edgar LeBlanc (membre du Comité) souhaite obtenir des renseignements sur la lettre d'objection soumise par le conseil de Beaubassin Est. Josh Adams (membre du personnel) répond que la lettre était adressée à Eastlink en ce qui a trait à la consultation du gouvernement fédéral. Toutefois, on a mentionné ces préoccupations dans le rapport du personnel.*

Committee Member Edgar LeBlanc questioned if the applicant had satisfied Section 3.2 Development Guidelines of the SERSC Antenna System Siting Protocol and considered using an existing tower. Staff member Josh Adams responded that height and frequency prevented the applicant from co-loading on the nearest existing tower. A map showing coverage and blank spots was submitted to confirm that a new tower would need to be built. / *Edgar LeBlanc (membre du Comité) souhaite savoir si le demandeur satisfait à l'article 3.2 des lignes directrices en matière de développement du protocole lié au choix de l'emplacement d'une antenne de la CSRSE et s'il a envisagé d'utiliser une tour existante. Josh Adams (membre du personnel) répond que la hauteur et la fréquence de la tour empêchent le demandeur de la co-installer avec la tour existante la plus près. Une carte indiquant la couverture cellulaire et les endroits sans service a été soumise afin de confirmer la nécessité de la construction d'une nouvelle tour.*

Committee Member Edgar LeBlanc questioned the public consultation process. Staff member Josh Adams reviewed the timeline the applicant must follow as part of the federal process. / *Edgar LeBlanc (membre du comité) a mis en doute le processus de consultation publique. Josh Adams passe en revue l'échéancier qui doit être respecté par le demandeur dans le cadre du processus fédéral.*

Committee Member Edgar LeBlanc questioned if the 3 year duration of concurrence referred to the contract or the tower. Staff member Josh Adams explained that, once Eastlink satisfies all requirements, a building permit will be issued with a letter of concurrence to the federal government stating that they have complied with all necessary regulations. That letter expires after 3 years. If after 3 years they have not built the tower they must start the process over again. The applicant, Steven Banks indicated that their license with the federal government needs to stay current but in terms of concurrence, it is only to build the tower. He added that the intent is to begin construction as soon as possible. / *Edgar LeBlanc (membre du Comité) demande si la durée de trois ans du consentement est liée au contrat ou à la tour. Josh Adams (membre du personnel) explique qu'une fois qu'Eastlink respecte toutes les exigences, on délivrera un permis de construction et une lettre de consentement sera envoyée au gouvernement fédéral indiquant qu'Eastlink a satisfait à tous les règlements requis. Cette lettre expire après trois ans. Si l'entreprise Eastlink n'a pas construit la tour après trois ans, elle doit recommencer le processus à partir de zéro. Le demandeur, Steven Banks, mentionne que le permis obtenu auprès du gouvernement fédéral doit demeurer à jour, mais que le consentement est seulement axé sur la construction de la tour. Il ajoute qu'on prévoit commencer les travaux de construction le plus rapidement possible.*

Neighbouring property owner, Parise Sudith, expressed her concerns that the tower would be too close to residential properties. She questioned if the applicant had sought out alternate locations. The applicant, Steven Banks responded that, prior to new structures being erected, carriers are required to use existing structures when possible. He explained that people are using smartphones for data and not just to make calls and, as a result, the infrastructure needs to be closer to the area being serviced. / *Parise Sudith (propriétaire voisine) exprime ses préoccupations que la tour soit trop près des propriétés résidentielles. Elle cherche à savoir si le demandeur a essayé de trouver d'autres emplacements. Le demandeur, Steven Banks, répond qu'avant d'ériger des nouvelles structures, les entreprises de télécommunications doivent utiliser les structures existantes dans la mesure du possible. Il*

explique que comme les gens n'utilisent pas seulement les téléphones intelligents pour faire des appels, ils les utilisent également pour se servir des données, l'infrastructure doit se situer plus près de la région desservie.

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Heather Keith that the request for a conditional use by Eastlink, on behalf of Norbert Leger, to permit a telecommunications tower on the property bearing PID 70641634 located in Beaubassin East be APPROVED subject to the following condition: / Il est proposé par, Edgar LeBlanc, membre du comité, et appuyé par Heather Keith, membre du comité, que la demande d'un usage conditionnel par Eastlink (au nom de Norbert Leger) permettant l'installation d'une tour de télécommunications sur la propriété portant le NID 70641634 située à Beaubassin Est soit APPROUVÉE sous réserve de la condition suivante :

- a) That the applicant receives an access permit from the Department of Transportation and Infrastructure prior to a permit being issued. / Le demandeur doit recevoir un permis d'accès du ministère des Transports et de l'Infrastructure avant la délivrance d'un permis.**
- b) That the height of the tower be limited to 76.2 meters / Que la hauteur de la tour soit limitée à 76,2 mètres**

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

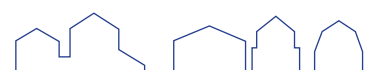
b) Alice Belliveau on behalf of / au nom de Guy Maillet, rue Colibris Street & 10 rue Charles Leger Street (PID/NID 01102243 & 01102185) Beaubassin East Rural Community / Communauté rurale de Beaubassin Est - Proposing to / Propose de:

1. Reduce minimum rear yard setback for an accessory building from 1m to 0.27m (PID 01102243) / Réduire la marge de retrait minimum de la cour arrière d'un bâtiment accessoire de 1m à 0.27m (NID 01102243)
2. Reduce minimum rear yard setback for an accessory building from 1m to 0.44m (PID 01102185) / Réduire la marge de retrait minimum de la cour arrière d'un bâtiment accessoire de 1m à 0.44m (NID 01102185)
3. Reduce minimum surface area for a lot from 690 m² to 455m² (PID 01102243) / Réduire la superficie minimum de terrain de 690 m² à 455 m² (NID 01102243) (File/Dossier #18-1490). French / Français

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to vary the required rear yard setback for two accessory buildings and to reduce the minimum lot area for the property bearing PID 01102243. / Jeff Boudreau (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur visant à modifier le retrait de la cour arrière pour deux bâtiments annexes et à réduire la superficie minimale d'un lot pour la propriété portant le NID 01102243.

Using an aerial view and the proposed site plan, staff member Jeff Boudreau established the existing situation. He pointed out on the site photos the accessory buildings in question and reviewed the relevant policies and regulations. / À l'aide d'une vue aérienne et du plan du site proposé, Jeff Boudreau (membre du personnel) indique la situation actuelle. Sur les photos du site, il montre les bâtiments annexes en question et il passe en revue les politiques ainsi que les règlements pertinents.

Staff member Jeff Boudreau explained that modifying the property line rectifies the situation where one of the accessory buildings encroaches on the neighbouring property. Staff is of the opinion that to reduce the minimum lot size from 690 m² to 455 m² is a



reasonable variance as the building is existing and the property is serviced by the public sewer system. / *Jeff Boudreau (membre du personnel) explique que la modification de la limite de la propriété règle la situation : on n'a qu'à modifier la limite où un des bâtiments annexes empiète sur la propriété voisine. Le personnel estime que la réduction de la superficie minimale du lot de 690 mètres carrés à 455 mètres carrés constitue une dérogation raisonnable, car le bâtiment est existant et la propriété est desservie par le réseau d'égout public.*

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property although only a 60 meter circumference was required. A few calls were received seeking clarification of the request, but no concerns were raised./ *On a envoyé des avis aux propriétaires situés à moins de 100 mètres de la propriété proposée, mais on a seulement eu besoin d'envoyer des avis aux propriétaires dans un rayon de 60 mètres. Quelques appels furent reçus demandant de la clarification sur la demande, mais il n'y avait aucune préoccupation.*

Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / *Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chairman H.J. (Harry) McInroy questioned if the applicant was present and would like to address the Committee. The applicant had no comments to add. / *H..J. (Harry) McInroy (président) souhaite savoir si le demandeur est présent et s'il souhaite s'adresser au comité. Le demandeur, ne pas avoir de commentaire à ajouter.*

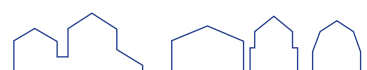
Committee Member Edgar LeBlanc questioned the re-occurrence of similar requests and the precedence that is being set as cottages are being converted to permanent dwellings. Staff member Jeff Boudreau responded that variances are considered on a case by case basis and are not precedent setting. The existing conditions are assessed and determined to be reasonable or not. / *Edgar LeBlanc (membre du Comité) mentionne la répétition de demandes semblables et il craint que cela n'établisse un précédent en ce qui a trait à la transformation des chalets en logements permanents. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond que les dérogations sont évaluées au cas par cas; par conséquent, cela n'établit pas de précédent. Les conditions existantes sont évaluées, et on détermine si elles sont raisonnables.*

Committee Member Heather Keith questioned the area of the parcel. Staff member Jeff Boudreau responded that the parcel is 34 m². / *Heather Keith (membre du Comité) souhaite savoir la superficie de la parcelle de terre. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond que la parcelle a une superficie de 34 mètres carrés.*

It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Stanley Dixon that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVE the variance request to reduce the minimum required lot area for the property bearing the PID 01102243 from 690 square meters to 455 square meters; / *Il est proposé par, Randy Trenholm, membre du comité, et appuyé par Stanley Dixon, membre du comité, que le comité de révision de la planification Sud-Est APPROUVE la dérogation pour réduire la superficie de terrain (NID 01102243) de 690m² à 455m²*

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / *Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*



Staff member Jeff Boudreau explained that the staff recommendation was to deny the request to vary the rear yard setbacks. The 2 accessory buildings were small baby barns that could easily be relocated. / *Jeff Boudreau (membre du personnel) explique que la recommandation du personnel consiste à refuser la demande de dérogation des retraits de la cour arrière. Les deux bâtiments annexes sont de petites remises qui pourraient facilement être réinstallées ailleurs.*

The applicant questioned what the next step would be. Staff member Jeff Boudreau responded that the structures would have to be moved before the subdivision plan could be approved. / *Le demandeur souhaite savoir la prochaine étape qu'il doit prendre. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond que les structures doivent être retirées avant qu'on ne puisse approuver le plan de lotissement.*

Committee Member Heather Keith asked for clarifications of which buildings were in question. Staff member Jeff Boudreau confirmed that it was the 2 baby barns. / *Heather Keith (membre du Comité) souhaite obtenir des précisions sur les bâtiments en question. Jeff Boudreau (membre du personnel) confirme qu'il s'agit des deux remises.*

Committee Member Valmont Goguen questioned how far the structures would need to be moved. Staff member Jeff Boudreau responded that 2' would be necessary. / *Valmont Goguen (membre du Comité) demande à quelle distance il faut déplacer les structures. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond qu'il faut les déplacer de deux pieds.*

Committee Member Heather Keith questioned the minimum setback required. Staff member Jeff Boudreau responded that 1 metre was the requirement. Committee Member Heather Keith questioned the distances indicated in the staff recommendation. Staff member Jeff Boudreau responded that it was a typo and amended the motion to read 0.44m instead of 1.44m. / *Heather Keith (membre du Comité) souhaite savoir le retrait minimal requis. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond que le retrait minimal est d'un mètre. Heather Keith (membre du Comité) demande quelles sont les distances figurant dans la recommandation du personnel. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond que la recommandation comprend une coquille et qu'on a modifié la motion afin qu'elle indique 0,44 mètre au lieu de 1,44 mètres.*

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Valmont Goguen that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee DENY the variance request to reduce the minimum required setback to 0.44 meters for the property bearing the PID 01102185; / Il est proposé par, Edgar LeBlanc, membre du comité, et appuyé par Valmont Goguen, membre du comité, que le comité de révision de la planification Sud-Est REFUSE la dérogation pour réduire la marge de retrait de 0.44m pour le (NID 01102185)

MOTION CARRIED / MOTION ADOPTÉE

Yeas / Pour - 7

(Chairman H.J.(Harry) McInroy, Stanley Dixon, Linda Estabrooks, Valmont Goguen, Edgar LeBlanc, Hilyard Rossiter, Randy Trenholm)

Nays / Contre - 1

(Heather Keith)

Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / *Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Randy Trenholm that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee DENY the variance request to reduce the minimum required setback to

0.27 meters for the property bearing the PID 01102243. / Il est proposé par, Valmont Goguen, membre du comité, et appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que le comité de révision de la planification Sud-Est REFUSE la dérogation pour réduire la marge de retrait de 0.27m pour le (NID 01102243)

MOTION CARRIED / MOTION ADOPTÉE

Yeas / Pour - 7

(Chairman H.J.(Harry) McInroy, Stanley Dixon, Linda Estabrooks, Valmont Goguen, Edgar LeBlanc, Hilyard Rossiter, Randy Trenholm)

Nays / Contre - 1

(Heather Keith)

- c) Daigle Survey on behalf of / au nom de Maurice Brun, chemin Cormier Road (PID/ NID 70359971) Beaubassin East Rural Community / Communauté rurale de Beaubassin-est - Reduce minimum required width for a remnant lot / Réduire la large minimum requis pour un restant de lot (File / Dossier # 18-1605) English / Anglais

Staff member Phil Robichaud presented the request of the applicant to vary the minimum required width for a remnant lot from 54 metres to 24 metres. The tentative subdivision plan submitted by the applicant purposes to create 2 new residential lots. Lot 18-1 conforms to all necessary requirements. The remnant lot does not have the required width on a public street resulting in a flag lot. / Phil Robichaud (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur visant à modifier la largeur minimale d'un lot restant de 54 mètres à 24 mètres. Le plan de lotissement provisoire soumis par le demandeur propose la création de deux nouveaux lots résidentiels. Le lot 18-1 est conforme à toutes les exigences nécessaires. Comme le lot restant ne possède pas la largeur requise sur la rue publique, il s'agit d'un lot en forme de drapeau.

Using an aerial view and tentative subdivision plan, staff member Phil Robichaud explained the existing situation and reviewed the applicable policies and regulations. He indicated using site photos that Cormier Road is relatively flat and completely straight with good visibility in both directions. / À l'aide d'une vue aérienne et du plan de lotissement provisoire, Phil Robichaud (membre du personnel) explique la situation actuelle et il passe en revue les politiques ainsi que les règlements applicables. À l'aide de photos du site, il indique que le chemin Cormier est relativement plat et droit. De plus, la visibilité est bonne dans les deux directions.

Internal and external departments were contacted for comments. / On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.

The Beaubassin East Chief Administrative Officer had no comments. / L'agent administratif principal de Beaubassin Est n'a aucun commentaire.

An approved sight distance report has been provided. / Un rapport d'approbation de portée de vue fut fourni.

Staff member Phil Robichaud read the staff recommendation into the record. / Phil Robichaud (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Committee Member Edgar LeBlanc question the percent being varied. Staff member Phil Robichaud responded that a reduction from 54 metres to 24 metres was a 44% variance. / Edgar LeBlanc (membre du Comité) souhaite savoir le pourcentage modifié. Phil Robichaud (membre du personnel) répond qu'une réduction de 54 mètres à 24 mètres représente une dérogation de 44 %.

It was moved by Committee Member Heather Keith and seconded by Committee Member Valmont Goguen that the request for a variance by Daigle Survey to reduce the minimum required width to 24 meters for the remnant of the property bearing the PID 70359971 located on Cormier Road, Rural Community of Beaubassin East be APPROVED with the following condition because it is a reasonable request and meets the intention of the Rural Plan and Subdivision Regulation. / Il est proposé par, Heather Keith, membre du comité, et appuyé par Valmont Goguen, membre du comité, que la demande de dérogation par Daigle Survey afin de réduire la largeur minimum requis à 24 mètres pour le restant de la propriété portant le NID 70359971 située sur le chemin Cormier, Communauté Rurale de Beaubassin-Est soit APPROUVÉE avec la condition suivante parce que la demande est raisonnable et rencontre l'intention du plan rural et du règlement de lotissement.

- 1. A "no build zone" to be identified on the subdivision plan on the portion of the land with a width of less than 24 meters. / Une "partie non développable" soit identifiée sur une portion du terrain du plan de lotissement qui a une largeur de moins de 24 mètres.**

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TENTATIVE SUBDIVISIONS / LOTISSEMENTS PROVISOIRES

- a) Village of/de Cap Pelé on behalf of / au nom de Marie Claire Landry, chemin Acadie Road (PID/NID 70293881)Village of/de Cap Pelé - to create a lot on an access other than a public street. / Créé un lot sur un accès autre que une rue publique (File/Dossier # 18-1640) French / Français

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the Village of Cap Pele to create a lot on an access other than a public street. The Village is making improvements to the sewer system which requires a new pumping station. / Jeff Boudreau (membre du personnel) présente la demande du Village de Cap Pele visant à créer un lot sur une voie d'accès autre qu'une rue publique. Le Village est en train d'améliorer le réseau d'égouts, ce qui nécessite une nouvelle station de pompage.

Staff member Jeff Boudreau established, with aerial views and site photos, the existing and proposed situation. He reviewed the applicable policies and regulations. Staff member Jeff Boudreau explained that due to the nature of the intended use of the proposed lot the standard services expected on a public street are not necessary. / Membre du personnel Jeff Boudreau a indiqué l'emplacement du site à l'aide de vue aérienne et de photos du site. Il examine les politiques et les règlements applicables. Jeff Boudreau (membre du personnel) explique que les services standards offerts sur une rue publique ne sont pas nécessaires dans ce cas en raison de la nature de l'usage prévu du lot proposé.

Notices were sent to property owners within 60 metres of the proposed property. No objections were received. The land owner behind the proposed property expressed concerns that he would lose the right of way he benefits from. Staff member Jeff Boudreau reported that the proposed property will be fenced but all those benefiting from the right of way will be issued a key. / Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 60 mètres de la propriété proposée. On n'a reçu aucune objection. Le propriétaire foncier qui se trouve derrière la propriété proposée craint de perdre le privilège d'utiliser le droit de passage. Jeff Boudreau (membre du personnel) indique que la propriété proposée sera entourée d'une clôture, mais que les gens qui ont la permission de se servir du droit de passage recevront une clé.

Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Committee Member Valmont Goguen questioned if access to the pumping station would be an issue during the winter months. Staff member Jeff Boudreau responded that since this is a project for the municipality they will make arrangements for snow removal. / Valmont Goguen (membre du Comité) souhaite savoir si l'accès à la station de pompage constituera un problème en hiver. Jeff Boudreau (membre du personnel) explique qu'étant donné qu'il s'agit d'un projet à l'intention de la municipalité, cette dernière se chargera du service de déneigement.

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Edgar LeBlanc that the Southeast Planning Review & Adjustment Committee APPROVE the lot on the attached subdivision plan dated September 21, 2018. / Il est proposé par, Valmont Goguen, membre du comité, et appuyé par Edgar LeBlanc, membre du comité, que le Comité de révision de la planification Sud-est APPROUVE le lot sur le plan de subdivision en annexe daté le 21 septembre, 2018.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS / QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

None / aucune

9. OTHER BUSINESS / AUTRES AFFAIRES

None / aucune

10. NEXT MEETING / PROCHAINE RÉUNION

Next monthly meeting will be held November 28, 2018 at 7:00 pm / La prochaine réunion mensuelle aura lieu à 28 novembre 2018 à 19h.

11. ADJOURNMENT / LEVÉE DE LA RÉUNION

It was moved by Committee Member Linda Estabrooks to adjourn the meeting at 8:20 pm. / Il est proposé par Linda Estabrooks, membre du comité, de lever la séance à 20h20.

H.J. (Harry) McInroy - Chairman